

Information Réglementée

Paris, le 06 janvier 2022

BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Au titre du contrat de liquidité confié par la société ERAMET à Exane BNP Paribas, en date de dénouement du 31 Décembre 2021, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- . 51269 titres ERAMET
- . 4751825 €

Au cours du 2nd semestre 2021, il a été négocié un total de :

A l'achat, 373603 titres, pour un montant de 25601656 € (5475 transactions).

A la vente, 391585 titres, pour un montant de 26968327 € (5475 transactions).

Il est rappelé que :

1- Lors du précédent bilan semestriel au 30 Juin 2021, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

- . 71961 titres ERAMET
- . 3265802 €

2 - Au cours du 1er semestre 2021, il a été négocié un total de :

A l'achat, 257139 titres, pour un montant de 14484981 € (3875 transactions).

A la vente, 244629 titres, pour un montant de 13873151 € (4019 transactions).

3 - Au 1er juillet 2021, date de la mise en œuvre de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

- . 71 961 titres ERAMET
- . 3 265 802 €

4 - Au 31 Décembre 2018, date de la mise en œuvre de la décision AMF 2018-1 du 2 juillet 2018, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

- . 65 307 titres ERAMET
- . 3 730 851 €